

COMMUNE DE DAINVILLE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****ARRONDISSEMENT**

ARRAS

COMMUNE

DAINVILLE

SEANCE ORDINAIRE

Réf. : AW/AV

25D058

OBJET :
DEMANDE DE SUBVENTION
DETR 2026 POUR
L'IMPLANTATION DE
SYSTEME DE
VIDEOPROTECTION POUR
SECURISER LES ESPACES
PUBLICS

xxx

Nombre de conseillers en exercice : 29
 Nombre de présents : 21
 Nombre de votants : 29

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 novembre à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL, Maire, en suite de convocation en date du 4 novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs ROSSIGNOL Françoise, PETIT David, VÉRET Béatrice, VIARD Philippe, DUPAYAGE Laurence, QUANDALLE Philippe, BONELLO Brigitte, HARO Serge, HAVET Maryline, CAVÉ Michelle, RAUX Christian, VALLET Régine, TALBOT Anne, DELCROIX Marcel, DOUCHÉ Jérôme, CAPEL Cédric, CARLIER Maxime, RAVEZ Yannick, GLEIZES Aurélie, FATOUS Amandine, MOLIN Christian.

A l'exception de CHALON Patrick, DARRAS Emmanuel, ARBINET Ludivine, BEAUJOIS Pauline, CADET Valérie, LOISON Sarah, LARDIER Marie, FAFINSKI Caroline qui, en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, avaient respectivement donné pouvoirs à QUANDALLE Philippe, CAVÉ Michelle, ROSSIGNOL Françoise, DUPAYAGE Laurence, VÉRET Béatrice, GLEIZES Aurélie, FATOUS Amandine, HAVET Maryline.

Madame HAVET Maryline est élue secrétaire de séance.

QUESTION N° 11 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2026 POUR L'IMPLANTATION DE SYSTEMES DE VIDEOPROTECTION POUR SECURISER LES ESPACES PUBLICS

Monsieur Philippe QUANDALLE expose :

Monsieur le préfet du Pas de Calais a porté à la connaissance des Maires les modalités de l'appel à projets de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de l'exercice 2026.

Parmi les opérations éligibles à la DETR 2026 figurent la sécurisation des équipements et des espaces publics à un taux compris entre 20 et 30%.

Considérant la nécessité de sécuriser les abords du cimetière, les abords de la mairie et les abords des équipements sportifs (salle polyvalente, pumptrack et stade de football) et les parkings de ces équipements, il est proposé de se positionner dans cette démarche d'appel à projets afin de financer l'implantation de systèmes de vidéoprotection.

Le coût global de cette opération est estimé à 12 331,60 HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet d'implantation de vidéoprotection des espaces publics tels qu'indiqués ci-dessus
- De solliciter les services l'Etat pour l'octroi d'une subvention au titre de la D.E.T.R 2026 au taux de 30%.
- D'établir le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :
 Etat DETR : 3699,50 soit 30%
 Fonds propres de la Commune : 8632,10 € soit 70%

- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

Ainsi délibéré, Pour extrait certifié conforme,
Rendu exécutoire par affichage légal et envoi en Préfecture
Le 10 novembre 2025

Le Maire,
Françoise ROSSIGNOL



#Signature#